

La contribution des normes aux propositions de la filière gazière française pour réussir le Plan Climat

Introduction ¹

Qu'est-ce qu'une norme ? Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services, pratiques ou organisations au service de l'intérêt général. Elle est le fruit d'une co-production consensuelle entre les professionnels et les utilisateurs qui se sont engagés dans son élaboration. Tout ce qui est normalisé, l'est dans une exigence d'amélioration permanente et de progrès au service de tous. Toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer; c'est pourquoi la norme est dite volontaire. C'est le cas de la plupart des normes en vigueur.



Cette communication a pour objectif d'illustrer par l'exemple les nombreux cas où les normes contribuent à la fourniture d'outils ou de solutions techniques favorisant une mise en œuvre optimisée du Plan Climat.

A la suite des propositions de la filière gazière pour réussir le Plan climat, elle liste les normes ou projets de normes qui y contribuent et qui relèvent dans leur grande majorité du Bureau de Normalisation du Gaz ².

1. Pour rendre irréversible la mise en œuvre de l'accord de Paris, la filière gaz :

- participera au développement du transport GNL marin et fluvial, à l'essor du transport terrestre au gaz et à l'émergence d'une production de biométhane ;

NF EN ISO 20519, Spécification pour le soutage des navires fonctionnant au GNL
ISO/NP 23306, Spécification du GNL comme carburant pour les applications marines
NF EN ISO 16923, Stations GNC pour le ravitaillement de véhicules
NF EN ISO 16924, Stations GNL pour le ravitaillement de véhicules
NF EN 16723-1, Spécification du biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel
NF EN 16723-2, Spécification du gaz carburant pour véhicules automobiles

- s'engage à rendre compte de ses actions et à évaluer sa contribution en baisse des émissions de carbone par la publication d'un scénario annuel ;

¹ Source www.afnor.org

² www.afgaz.fr/normalisation-bng

Série NF EN 13203 (production d'eau chaude sanitaire par appareils à gaz), série NF EN 15502-1 (chaudières domestiques gaz pour le chauffage), ..., répondent aux exigences réglementaires relatives à l'Eco-conception et à l'Étiquetage énergétique A-G. Leur application aux produits du marché installés dans les bâtiments réduit l'empreinte carbone dans le domaine du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire. Le caractère évolutif des normes permet d'engager une réflexion sur leur évolution et leur adaptation au progrès technologique des appareils.

Normes sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le domaine des appareils de cuisson domestiques (EN 30-2-1 et EN 15181) citées au Journal Officiel de l'Union Européenne³.

- s'inscrit dans une réduction forte de son empreinte carbone d'ici 2030 de l'ordre de 40 % par rapport à l'année 2016.

NF EN ISO 20519, Spécification pour le soutage des navires fonctionnant au GNL et les autres normes ou projets de normes relatifs à l'utilisation du GNV, du GNL et de l'Hydrogène, en cours, établis en réponse au "Cadre d'action national pour le développement des carburants alternatifs dans le secteur des transports et le déploiement des infrastructures correspondantes".

2. Pour améliorer le quotidien de tous les Français, la filière gaz :

- s'engage à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Elle propose pour cela que le CITE soit transformé en prime versée à la réalisation des travaux et adaptée aux actions les plus efficaces ;

Séries NF EN 52000 ⁴ (performance énergétique des bâtiments, conception, consommation énergétique des bâtiments neufs et existants, modules rénovation), soutenues par la filière gazière française, établies en réponse au "Plan de rénovation énergétique des bâtiments".

- participera à la diminution de la pollution de l'air par ses solutions de mobilités au gaz et propose pour cela de garantir sur 5 ans l'écart fiscal entre le gaz et les carburants traditionnels, de permettre un suramortissement de 40 % pour les poids lourds, de ne pas soumettre les gaz renouvelables à la fiscalité carbone, et d'affecter une partie des investissements d'avenir aux mobilités terrestres, maritimes et fluviales.

NF EN ISO 16923, Stations GNC pour le ravitaillement de véhicules

NF EN ISO 16924, Stations GNL pour le ravitaillement de véhicules

NF EN 16723-2, Spécification du gaz carburant pour véhicules automobiles

³ Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement délégué (UE) no 65/2014 de la Commission complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des fours et des hottes domestiques et du règlement (UE) no 66/2014 de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux fours, plaques de cuisson et hottes domestiques

⁴ Suivi par la Commission de normalisation AFNOR P529 "Conception de l'environnement intérieur et performances énergétiques des bâtiments"

3. Pour en finir avec les énergies fossiles et s'engager vers la neutralité carbone, la filière gaz :

- souhaite favoriser les systèmes de production décentralisés et les solutions bi-énergie. Elle appelle pour cela au développement des complémentarités gaz – électricité (par exemple avec un cadre réglementaire pour la micro et mini cogénération ou les chaudières hybrides) ;

Série EN 15502-1 sur l'hybridation des équipements répondant aux exigences réglementaires sur l'Eco-conception et l'Etiquetage énergétique (détermination de la consommation énergétique de couplages d'une chaudière gaz à condensation avec, soit une pompe à chaleur électrique, soit une pompe à chaleur gaz, soit une microCHP).

- souhaite diversifier les sources d'énergie dans les transports en développant les solutions gaz dans ce secteur.

*NF EN ISO 20519, Spécification pour le soutage des navires fonctionnant au GNL
ISO/NP 23306, Spécification du GNL comme carburant pour les applications marines
NF EN ISO 16923, Stations GNC pour le ravitaillement de véhicules
NF EN ISO 16924, Stations GNL pour le ravitaillement de véhicules
NF EN 16723-2, Spécification du gaz carburant pour véhicules automobiles*

4. Pour faire de la France le n°1 de l'économie verte en faisant de l'accord de Paris une chance pour l'attractivité, l'innovation et l'emploi, la filière gaz :

- s'engagera à faire émerger une filière française permettant aux bateaux d'avoir comme carburant du gaz naturel liquéfié. Elle propose que le développement de cette filière soit soutenu en facilitant les investissements des parties prenantes ;

*NF EN ISO 20519, Spécification pour le soutage des navires fonctionnant au GNL
ISO/NP 23306, Spécification du GNL comme carburant pour les applications marines*

- donnera une impulsion forte au développement du « Power-to-gas » pour valoriser les surplus d'électricité d'origine renouvelable. Elle propose que le retour d'expérience des projets menés en France soit favorisé et facilité.

Normes et projets de normes établis en réponse à l'étude de la Commission européenne destinée à développer la recherche et les travaux prénormatifs sur l'impact des normes dans les technologies innovantes. L'objectif est de valoriser le rôle positif de l'hydrogène et sa valeur ajoutée dans le principe de décarbonation des énergies (réduction de l'empreinte carbone). Sous l'impulsion de cette étude un certain nombre de structures de normalisation ont été créées dans lesquelles le BNG est présent ou représenté. Les domaines couverts sont notamment l'injection, le transport, le stockage, les appareils d'utilisation, la qualité du gaz distribué, les essais de qualification des appareils alimentés par un mélange méthane/hydrogène) et la mobilité.

5. Pour mobiliser le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique, la filière gaz :

- s'engage à développer le gaz renouvelable, à accompagner les projets et permettre ainsi de soutenir notre filière agricole ainsi que nos agriculteurs. Elle appelle à faciliter l'accès au financement, simplifier le cadre administratif, et améliorer l'acceptation des projets. Par une évaluation systématique des gisements de déchets méthanisables et l'intégration du volet « gaz renouvelable » dans les dispositifs d'investissement d'avenir, ce développement sera amplifié.

*NF EN 16723-1, Spécification du biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel
NF EN 16723-2, Spécification du gaz carburant pour véhicules automobiles*

6. Pour renforcer la mobilisation internationale sur la diplomatie climatique, la filière gaz :

- s'engage pleinement dans la lutte contre le changement climatique en participant au niveau international à la lutte contre les émissions de méthane, au développement du biogaz, du « Power-to-gas », à l'accompagnement au déploiement des ENR. Elle appelle à la mise en place d'un prix plancher européen du carbone, entre plusieurs pays européens significatifs et qui serait par la suite étendu progressivement aux pays européens volontaires.

La présence du BNG et de ses représentants dans les instances françaises (AFNOR), européennes (CEN) et internationales (ISO) de normalisation permet un accès facilité aux échanges et informations sur les sujets climatiques.



Le BNG est l'opérateur gazier du Système Français de Normalisation (SFN)

Ses **principales missions** sont :

- L'élaboration et la maintenance des documents normatifs français,
- La défense des intérêts de la filière gazière française dans l'établissement des normes européennes CEN et internationales ISO,
- L'information et la veille technique du corpus normatif et réglementaire lié à ses activités.

Bureau de Normalisation du Gaz, 8 rue de l'Hôtel de Ville- 92200 Neuilly/Seine

Assistante du BNG : Isabelle Foret +33 (0)1 80 21 07 76

isabelle.foret@afgaz.fr